

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 MAI 2018

Date de convocation : 22 mai 2018

Président de séance : Christian BRUYEN

Lieu de la séance : salle des fêtes de Damery

Nombre de conseillers en exercice : 73

Nombre de conseillers présents : 58

Nombre de votants : 66

Étaient présents les délégués suivants :

Mmes Muguette CURFS, Thérèse LEBRUN-DAVID, Marylise MARTIN, Martine CHÉRÉ, Cécile OESLICK, Maryse MINOT, Emmanuelle LÉTÉ, Isabelle MICHELET, Francine PICAVET, Christine METEYER, Céline MEUNIER, Claudia COUSIN, Marie-Line CHARPENTIER, Catherine FONTANESI, Laurence ROBERT suppléante remplaçant Jean-Claude BUCQUET, Jeanine BARBAZANGES-JOBERT, Marie-Louise TONON, Odile LEMAIRE, Christiane FOURNY, Sylvie GUENET-NANSOT et Catherine BANDRY.

MM. Jean-Marc GUILLEMONT, Pierre CHARLES, Maurice LOMBARD, David QUATREVAUX, Laurent COUVREUR, Marcel GUIMET, José PIERLOT, Thierry MALVAUX, Gérard GUYARD, Roger MIGUEL, Edouard VAUTRIN, Jacky GRANDREMY, Sylvain BIZZOCCHI, Régis COUTANT, Jean-Claude GUERINEAU, Christian BRUYEN, Michel COURTEAUX, Didier TALON, Jean-Luc TARATUTA, Jean-Pierre URIEL, Pascal PETIT suppléant remplaçant Xavier DUVAT, Gérard CALLOT, Freddy LECACHEUR, Yves BOBIN, Olivier MEUNIER, Bernard LISCH suppléant remplaçant Gabriel MOREAU, Didier DÉPIT, José MIGUEL, Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Alain FRIQUOT, Daniel PHILIZOT, André VARLET, Frédéric POMMELET, Jackie BARROIS, Didier POUPINEL-DESCAMBRES, Eric LORiot suppléant remplaçant David COUTELAS.

Étaient représentés :

M. Frédéric CHARPENTIER donne pouvoir à Mme Sylvie GUENET-NANSOT

M. Ludovic WELCHE donne pouvoir à M. Michel COURTEAUX

Mme Dominique VASSEUR-LEDRU donne pouvoir à M. Christian BRUYEN

M. Fabrice HUBERT donne pouvoir à M. Jackie BARROIS

M. Hervé GUEDRAT donne pouvoir à Mme Marie-Line CHARPENTIER

M. Patrick MARX donne pouvoir à M. Freddy LECACHEUR

M. Alain CESARION donne pouvoir à M. Jean-Marc GUILLEMONT

M. Jean LE FOLLEZOU donne pouvoir à M. Patrick JAGER

Étaient excusés les titulaires suivants : Mmes Maryline VUIBLET et Nathalie PROLA, MM. Pascal NAILLON, Xavier DUVAT, Gabriel MOREAU, Yves RICHOUX, Jean-Claude BUCQUET et David COUTELAS.

Étaient absents : Mme Chantal RENAUD, MM. Jérôme GRIVOT et Henri GUINAND.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GUENET-NANSOT

Le quorum est atteint ; la séance débute à 19h00.

Le Président accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue.

Il propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 28 mars 2018 et demande si certains ont des observations à présenter sur celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

**18-079. ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE SERVICE VOIRIE.
ATTRIBUTION DE MARCHÉS.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre de la réalisation de petits travaux de voirie en régie, le Conseil accepte d'acquérir le camion-benne auprès de GUEUDET V.I. REIMS, pour la somme de 23 500,00 € HT, reprise de l'ancien véhicule incluse, et la mini-pelle auprès de POLEMAT, pour la somme de 28 000,00 € HT.

Adopté à l'unanimité.

**18-080. OFFICE DE TOURISME DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE.
VERSEMENT D'UN ACOMPTE DE SUBVENTION.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide de verser une avance à hauteur de 100 000 € sur la subvention qui sera allouée à l'Office de Tourisme des Paysages de la Champagne, pour l'exercice 2018.

Adopté à l'unanimité.

18-081. PROJET DE VALORISATION TOURISTIQUE DE FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide de soutenir une nouvelle campagne de recherches menée par M. MARTINEAU, chercheur au CNRS, lancée sur le site de Villevenard « Les Hauts de Congy », de mai à juillet 2018 et d'y allouer une subvention de 5 000,00 €.

Adopté à l'unanimité.

18-082. BUDGET PRINCIPAL - 700. EXERCICE 2018. DÉCISION MODIFICATIVE N°1.

Rapporteur : Régis COUTANT

Cette décision modificative consiste en un réajustement de crédits pour l'opération 1601 comprenant des travaux VRD place Léon Bourgeois, rue du Clos Rigaux et autour de l'EHPAD, à Dormans.

Adopté à l'unanimité.

18-083. BUDGET ASSAINISSEMENT - 701. EXERCICE 2018. DÉCISION MODIFICATIVE N°1.

Rapporteur : Régis COUTANT

Cette décision modificative consiste en un réajustement des crédits nécessaires pour les opérations sur les systèmes d'assainissement de Mareuil-le-Port et de La Neuville-aux-Larris, sur les études à Baye et Mareuil-en-Brie et sur les travaux de pluvial, rue des Bonnes à Talus Saint Prix.

Adopté à l'unanimité.

18-084. FRICHE INDUSTRIELLE, A DORMANS. DEMANDE DE SUBVENTION, AU TITRE DU CONTRAT DE RURALITÉ.

Rapporteur : Didier DEPIT

Le Conseil approuve le détail estimatif et le plan de financement prévisionnels de l'opération présentés par le Président et sollicite une aide financière auprès de l'Etat, au titre du contrat de ruralité, pour le volet relatif à la réhabilitation et la rénovation du bâtiment industriel.

Adopté à l'unanimité.

18-085. FRICHE INDUSTRIELLE, A DORMANS. DEMANDE DE SUBVENTION, AUPRÈS DE LA RÉGION ET DU DÉPARTEMENT.

Rapporteur : Didier DEPIT

Le Conseil approuve le détail estimatif et le plan de financement prévisionnels de l'opération présentés par le Président et sollicite une aide financière auprès de la Région et du Département.

Adopté à l'unanimité.

18-085. MAISON DE SERVICES AU PUBLIC. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FNADT ET AUPRÈS DES OPÉRATEURS.

Rapporteur : Didier DEPIT

Le Conseil approuve le budget prévisionnel pour le fonctionnement de la Maison de Services Au Public, pour l'exercice 2018, proposé par le Rapporteur et sollicite une aide financière auprès de l'Etat, au titre du FNADT et auprès des opérateurs.

Adopté à l'unanimité.

Edouard VAUTRIN quitte l'assemblée et donne pouvoir à Frédéric POMMELET.

18-087. AUTORISATION AU PRÉSIDENT POUR LA SIGNATURE DU MARCHÉ « PRÉPARATION ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE »

Rapporteur : Alain FRIQUOT

Le Conseil autorise le Président à signer le marché relatif à la restauration scolaire sur les sites de Châtillon sur Marne, Congy, La Neuville aux Larris (écoles de Cuchery) et Orbais l'Abbaye avec la société API RESTAURATION, pour un coût estimatif de 119 056,32 € par an, pour la prestation en variante consistant en la fourniture d'un repas par semaine fabriqué avec des denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique. La durée du marché est de 3 ans, soit du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2021.

Adopté à l'unanimité.

18-088. FIXATION DES TARIFS. SERVICES PÉRISCOLAIRES.

Rapporteur : Alain FRIQUOT

Dans un souci d'harmonisation, le Conseil fixe, à compter du 1^{er} septembre 2018, les tarifs des services périscolaires comme présentés ci-dessous :

- ♦ Restaurants scolaires de Châtillon-sur-Marne, Congy, Cuchery (basé à La Neuville aux Larris), Montmort-Lucy et Orbais l'Abbaye

Le tarif d'un repas comprend non seulement le prix du repas, mais aussi la surveillance des enfants et la garderie durant la pause méridienne.

Pour les enfants souffrant d'allergies alimentaires, le panier repas étant fourni par les parents, le tarif fixé correspond à la surveillance des enfants et la garderie durant la pause méridienne.

		Tarif repas	Tarif pour enfants allergiques
Tranche 1	quotient familial inférieur ou égal à 658 €	3,25 €	2,30 €
Tranche 2	quotient familial entre 659 € et 1 055 €	4,05 €	2,90 €
Tranche 3	quotient familial supérieur ou égal à 1 056 €	4,80 €	3,45 €

Les adultes peuvent déjeuner occasionnellement pour le prix de 6,70 € le repas.

- ♦ Garderies périscolaires de Châtillon-sur-Marne et Cuchery (basée à La Neuville aux Larris)

		Tarif - ½ heure
Tranche 1	quotient familial inférieur ou égal à 658 €	0,95 €
Tranche 2	quotient familial entre 659 € et 1 055 €	1,15 €
Tranche 3	quotient familial supérieur ou égal à 1 056 €	1,35 €

Adopté à l'unanimité.

18-089. FORAGE DE TRY, A DORMANS. LANCEMENT DE CONSULTATION POUR TRAVAUX.

Rapporteur : Roger MIGUEL

L'étude du forage de Try menée depuis 2003 concluant à la progression du colmatage du forage et recommandant de programmer la réalisation d'un second ouvrage permettant ainsi d'envisager les travaux de régénération du premier sans entrainer de rupture de l'approvisionnement en eau potable, le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la réalisation desdits travaux.

Adopté à l'unanimité.

18-090. ABANDON DES RESSOURCES DE BAYE, CHAMPAUBERT-LA-BATAILLE, COIZARD-JOCHES, CONGY, CORRIBERT, LA CHAPELLE-SOUS-ORBAIS, MARGNY ET VILLEVENARD. LANCEMENT DE CONSULTATION POUR TRAVAUX.

Rapporteur : Roger MIGUEL

Suite à la réalisation des travaux intitulés « Nouvelles Ressources en Eau de la CC de la Brie des Etangs », huit ressources en eau potable sont désormais inutilisées (Baye, Champaubert, Coizard-Joches, Congy, Corribert, La-Chapelle-sous-Orbais, Margny et Villevenard) et l'Agence Régionale de Santé demande que des travaux d'abandon soient par conséquent entrepris. Le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité.

18-091. RECONSTRUCTION DE LA STEP DE DORMANS. ATTRIBUTION DE MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE PARTIELLE.

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Dans le cadre du suivi de la phase Travaux de l'opération portant reconstruction de la station d'épuration de Dormans, le Conseil accepte de confier la mission de maîtrise d'œuvre partielle au bureau d'études ARTELIA VILLE ET TRANSPORT, pour un montant de rémunération de 39 400,00 € HT.

Adopté à l'unanimité.

**18-092. RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT RUE DE L'ÉGLISE, A BASLIEUX-SOUS-CHATILLON.
ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue de l'Eglise, à Baslieux-sous-Châtillon, le Conseil accepte de confier le marché de travaux à l'entreprise **COLAS EST**, pour un montant de 100 000,00 € HT.

Adopté à l'unanimité.

**18-093. OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DE BAYE ET MAREUIL-EN-BRIE.
AVENANT N°02 AU MARCHÉ SETEC HYDRATEC.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Dans le cadre de l'étude des ouvrages d'assainissement de Baye et Mareuil-en-Brie, le Conseil accepte l'avenant n°2 au contrat SETEC - HYDRATEC, concernant la réalisation de mesures de débit durant un mois en amont et en aval du déversoir d'orage de Mareuil-en-Brie avec relevé de la pluviométrie, pour un montant de 3 550,00 € HT, fixant ainsi le nouveau montant du marché à la somme de 34 360,00 € HT.

Adopté à l'unanimité.

**18-094. RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT RUES P. CURIE, DU PIGNON VERT ET DE LA TANNERIE, A DAMERY.
DEMANDE DE SUBVENTION.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Dans le cadre du projet d'aménagement de voiries et de mise en séparatif des réseaux rues Pierre Curie, du Pignon Vert et de la Tannerie à Damery, le Conseil sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Département pour le volet Assainissement de ladite l'opération.

Adopté à l'unanimité.

**18-095. ZONAGES D'ASSAINISSEMENT ET DE PLUVIAL.
ATTRIBUTION DE MARCHÉ D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE.**

Rapporteur : Maurice LOMBARD

Dans le cadre de la réalisation des études de zonage assainissement et pluvial, sur l'ensemble du territoire intercommunal, le Conseil accepte de confier le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage au bureau d'études **AUSTRAL INGENIERIE ET ENVIRONNEMENT**, pour un montant de 39 300,00 € HT.

Adopté à l'unanimité.

**18-096. TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.
ATTRIBUTION DE MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE.**

Rapporteur : Maurice LOMBARD

Dans le cadre du suivi des travaux de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif, le Conseil accepte de confier le marché de maîtrise d'œuvre au bureau d'études **CONCEPT ENVIRONNEMENT**, sur la base des prix unitaires détaillés ci-dessous et fixe le montant de suivi des travaux à facturer aux propriétaires, à la somme de 450,00 €.

N°	Désignation	Prix Unitaire HT
1	Mise en place des conventions travaux avec les propriétaires	150,00 €
2	ACT - Assistance pour la passation des contrats de travaux	90,00 €
3	VISA - Visa des études d'exécution réalisées par les entrepreneurs	60,00€
4	DET - Direction de l'exécution des contrats de travaux	200,00 €
5	AOR - Assistance au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception	100,00 €
6	Option 1 : Réunions publiques	500,00 €

Adopté à l'unanimité.

**18-097. TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE BEL AIR, A FESTIGNY ET GIRATOIRE DE LA ZA DES VARENNES, A DORMANS.
ATTRIBUTION DE MARCHÉ.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux de reprise de structure de voirie et de réfection des enrobés, rue du Bel Air à Festigny et au giratoire de la ZA des Varennes, à Dormans, le Conseil accepte de confier le marché de travaux à l'entreprise **COLAS EST**, pour un montant de 85 995,50 € HT.

Adopté à l'unanimité.

**18-098. AMÉNAGEMENT DES RUES DU NID ET DU PETIT MOULIN, A BANNAY.
ATTRIBUTION DE MARCHÉ DE TRAVAUX.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre de l'aménagement des Rues du Nid et du Petit Moulin à Bannay, le Conseil accepte de confier le marché de travaux à l'entreprise COLAS EST, pour un montant de 139 950,00 € HT.

Adopté à l'unanimité.

**18-099. TRAVAUX VRD A COIZARD-JOCHES ET ETOGES.
AVENANT N°02 AU MARCHÉ SOGEA.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau séparatif, des travaux de remplacement du réseau d'eau potable et des travaux de voirie à Etoges et Coizard-Joches ainsi qu'à l'aménagement de la place Oberweier à Etoges, le Conseil accepte l'avenant n°2 au contrat SOGEA EST TP / EUROVIA, concernant des réalisations supplémentaires rendues nécessaires en cours de travaux, pour un montant de 50 978,24 € HT, fixant ainsi le nouveau montant du marché à la somme de 1 328 736,16 € HT.

Adopté à l'unanimité.

**18-0100. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIES ET DE RÉSEAUX.
LANCEMENT DE CONSULTATION POUR TRAVAUX.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Le Conseil autorise le Président à initier une consultation, selon une procédure adaptée, pour la réalisation des travaux d'aménagement de voiries et de réseaux sur plusieurs communes du territoire ; opération globale qui se décompose de la façon suivante :

- Rue de l'Ascension, à Boursault
- Rues Pierre Curie et de la Tannerie, à Damery
- Rue Daniel Vauthier, à Fleury-la-Rivière
- Rue du Bac, à Reuil
- Rue de l'Eglise, à Romery
- Chemin de la Ferme de Montbayen, à Saint Martin d'Ablois
- Rue des Hurelles, à Venteuil.

Adopté à l'unanimité.

18-101. CONVENTION AVEC ENEDIS POUR LA COMMUNICATION D'AGRÉGATS DE DONNÉES EN MATIÈRE DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ.

Rapporteur : Patrick JAGER

Le Conseil autorise le Président à signer la convention avec ENEDIS pour la communication d'agrégats de données standards, sans mise en forme ; ceci étant précisé que cette option est non facturée.

Adopté à l'unanimité.

Odile LEMAIRE quitte l'assemblée.

**18-102. CORPS INTERCOMMUNAL D'INTERVENTION DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES.
REMANIEMENT DU PLAN DE DÉPLOIEMENT.**

Rapporteur : Thérèse LEBRUN-DAVID

Le Conseil décide de remanier le plan de déploiement des secteurs d'intervention du corps intercommunal de sapeurs-pompiers volontaires de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne, selon les unités, tel que précisé ci-dessous :

- CPI Saint Martin d'Ablois - Boursault : pour les communes de Boursault, Le Baizil, Mareuil en Brie, Oeuilly, Saint Martin d'Ablois et Vauciennes
- CPI Venteuil - Damery : pour les communes de Binson-Orquigny, Cormoyeux, Damery, Fleury la Rivière, Reuil, Romery, Venteuil et Villers sous Châtillon
- CPI La Neuville-aux-Larris : pour les communes de Baslieux-sous-Châtillon, Belval-sous-Châtillon, Champlat-et-Boujacourt, Cuchery et La Neuville-aux-Larris
- UOS de Festigny : pour les communes d'Igny Comblizy, Festigny et Nesle le Repons
- UOS de Mareuil le Port : pour les communes de Châtillon-sur-Marne, Leuvrigny, Mareuil le Port, Troissy et Vandières
- UAS de Troissy : pas de plan de déploiement en tant que UAS
- UAS de Verneuil : pas de plan de déploiement en tant que UAS

Adopté à l'unanimité.

18-103. CONVENTION ECO-DDS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS) MÉNAGERS. AVENANT N°1.

Rapporteur : Jackie BARROIS

Le Conseil accepte l'avenant n°1 à la convention ECO-DDS relative au nouveau barème de soutien et qui comprend trois types de réévaluations consacrées aux déchetteries :

- une hausse de la part forfaitaire par déchetterie
- une segmentation en 4 tranches des déchetteries (part variable) en fonction des volumes de DDS
- une dotation complémentaire en nature portant sur les Equipements de Protection Individuelle des agents de déchetteries.

Adopté à l'unanimité.

Jeanine BARBAZANGES-JOBERT et Marie-Louise TONON quittent l'assemblée.

18-104. PLU D'OEUILLY.

Rapporteur : Jean-Marc GUILLEMONT

Le Conseil émet un avis favorable sur le projet de PLU tel qu'arrêté par le Conseil municipal d'Oeuilly en date du 4 juillet 2017.

Adopté à l'unanimité.

18-0105. PLU DE CONGY.

Rapporteur : Jean-Marc GUILLEMONT

Le Conseil émet un avis favorable sur le projet de PLU tel qu'arrêté par le Conseil municipal de Congy en date du 25 septembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

18-106. CARTE COMMUNALE DE VILLEVENARD.

Rapporteur : Jean-Marc GUILLEMONT

Le Conseil émet un avis favorable sur le projet de carte communale tel que prescrit par le Conseil municipal de Villevenard en date du 6 mars 2017.

Adopté à l'unanimité.

18-107. CRÉATION DE POSTES.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide de créer, à compter du 1^{er} juin 2018, des emplois à temps complet et non complet, relevant des grades indiqués ci-dessous et ajoute que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

Grade	Durée Hebdomadaire de Service	Emploi
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	35 /35ème	Agent comptable
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35 /35ème	Secrétaire du service technique
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35 /35ème	Responsable environnement
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35 /35ème	Responsable service finances
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35 /35ème	Responsable service scolaire
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35 /35ème	Secrétaire du service scolaire
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	22 /35ème	Agent comptable
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35 /35ème	Agent de voirie
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35 /35ème	Agent de voirie
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	33 /35ème	Agent d'entretien
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	15,68 /35ème	Agent périscolaire
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	34,91 /35ème	Agent scolaire
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	33,90 /35ème	Agent périscolaire
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	16,47 /35ème	Agent scolaire
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	35 /35ème	Agent scolaire

ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	34,85 /35ème	Agent scolaire
Ingénieur	35 /35ème	Chargé de mission Eau
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	35 /35ème	Directeur service technique
Adjoint technique	35 /35ème	Agent de voirie
Adjoint technique	35 /35ème	Agent de voirie

Adopté à l'unanimité.

18-108. COMITÉ TECHNIQUE.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil fixe à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel, chaque titulaire ayant un suppléant, décide le maintien du paritarisme, fixe un nombre de représentants titulaires de la collectivité égal à celui de représentants du personnel titulaire (chaque titulaire a également un suppléant) et décide le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de l'établissement en relevant.

Adopté à l'unanimité.

18-109. COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT).

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil fixe à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel, chaque titulaire ayant un suppléant, décide le maintien du paritarisme, fixe un nombre de représentants titulaires de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaire (chaque titulaire a également un suppléant) et décide le recueil de l'avis de chaque collègue.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22h00.

Vu pour être affiché le 4 juin 2018, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Dormans,

Le Président, Christian BRUYEN

